



LA CIMADE MARSEILLE
Représentée par Monsieur Vincent TIANO



SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE – Section de Marseille
Représenté par Madame Nathalie ROCHE, Co-déléguée de la section



SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE - Section de Marseille
Représenté par Maître BELOTTI Morgane, Présidente de la section

Marseille, le 30 janvier 2023

Objet : Demande d'information suite à l'installation d'équipement de visioconférence dans la salle d'audience du juge des libertés et de la détention au Canet

Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel d'Aix en Provence,
Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Monsieur le Bâtonnier,

Nous venons vers vous suite à la constatation en novembre dernier par la Cimade, dans le cadre de ses missions d'observations des audiences JLD statuant en matière de rétention administrative, de l'installation d'un écran derrière le bureau du juge dans la salle d'audience.

N'ayant pas été informées d'une éventuelle mise en place de la visio-conférence, nos organisations s'interrogent sur l'installation de ces équipements.

Nous tenons à rappeler notre opposition constante au recours de la visio-conférence pour ces audiences, concernant des justiciables particulièrement vulnérables.

Le recours à la justice par visioconférence fragilise l'exercice de leurs droits, et notamment les droits de la défense.

Nous vous remercions en conséquence de bien vouloir nous indiquer les objectifs poursuivis par la mise en place de ces écrans.

Dans l'hypothèse où le recours à la visio-conférence serait cependant envisagé, nous demandons à ce que soit associé à cette mise en œuvre l'ensemble des parties à cette procédure (avocats, magistrats, greffiers, interprètes, préfecture).

Nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour échanger sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Président, Monsieur Le Président, Monsieur Le Bâtonnier, l'expression de nos salutations dévouées.

Monsieur Vincent TIANO
Madame Nathalie ROCHE
Maître Morgane BELOTTI